

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 2 FEVRIER 2021**

L'An Deux Mille Vingt-et-Un, le Mardi Deux du mois de Février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos à la Mairie, dans la salle des délibérations, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mmes Wennie MOLIA – Nanouchka LOUIS – MM. Jules FRAIR – Emmerly BEAUPERTHUY – Mme France-Enna URBINO – M. Michel HOTIN – Mmes Sylvia HENRY – Mévice VÉRITÉ – M. Stéphane URIE – Mmes Rebecca BELLEVAL – Mégane BOURGUIGNON – M. Lucas ALBERI – Mme Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Mmes Maguy BORDELAIS – Jocelyne VIROLAN – Ghylaine JEANNE.

ETAIENT ABSENTS : MM. Louis ANDRE (excusé ; pouvoir donné à Emmerly BEAUPERTHUY) – Teddy BARBIN (excusé ; pouvoir donné à M. Stéphane URIE) – Mmes Marguerite MURAT – Elodie CLARAC (s'est déplacé momentanément) – Marie-Renée ADÉLAÏDE (excusée ; pouvoir donné à Guy BACLET) – MM. Marcellin ZAMI (excusé ; pouvoir donné à Liliane MONTOUT) – Josy LAQUITAINE – Mme Sandra MOLIA (excusée ; pouvoir donné à Cédric CORNET) – MM. Jimmy DAMO (excusé) – Sébastien THOMAS (excusé ; pouvoir donné à Nanouchka LOUIS) – Mme Nina PAULON (excusée ; pouvoir donné à Cédric CORNET) – M. David LUTIN (excusé ; pouvoir donné à Guy BACLET) – Mme Nadia CELINI – M. Patrice PIERRE-JUSTIN.

Madame Mévice VERITE a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**ACCORD-CADRE POUR LE
RENFORCEMENT DES ÉQUIPES
POUR LES OPÉRATIONS
D'ENTRETIEN DANS LES ÉCOLES
ET DE SERVICE POUR LES
RESTAURANTS SCOLAIRES**

CM-2021-1S-DAJ-04

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le projet d'accord-cadre pour le renforcement des équipes pour les opérations d'entretien dans les écoles et de service pour les restaurants scolaires ;

Considérant que cette consultation a pour objectif d'assurer les missions de nettoyage des écoles et de service dans les restaurants scolaires ;

Considérant qu'il convient de lancer une procédure d'appel d'offres sous forme d'accord-cadre à bons de commande en application de l'article R.2123-1 du code de la commande publique ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De lancer une procédure d'accord-cadre à bons de commande pour le renforcement des équipes pour les opérations d'entretien dans les écoles et de service pour les restaurants scolaires, comme suit :

- Montant prévisionnel annuel : 250 000,00 €
- durée du marché : 1 an renouvelable une fois de façon express, sans que la durée totale du marché ne puisse excéder vingt-quatre (24) mois ;
- Lot n° 1 : Renforcement des équipes pour les opérations d'entretien des locaux des écoles
- Lot n°2 : Renforcement des équipes pour les opérations de service dans les restaurants scolaires de la Ville.

Article 2 : D'autoriser le maire à signer le marché à intervenir.

Article 3 : D'imputer le montant de la dépense au budget de la commune.

Article 4 : Le maire et la trésorière de Sainte-Anne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

04 FEV. 2021

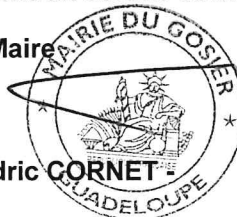
Et publication ou notification
le

04 FEV. 2021

Fait et délibéré à Gosier, le 2 février 2021

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



- Cédric CORNET -

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Accord-cadre pour le renforcement des équipes pour les opérations d'entretien dans les écoles et de service pour les restaurants scolaires

Date de transmission de l'acte : 04/02/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 04/02/2021

Numéro de l'acte : CM20211SDAJ04 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20210202-CM20211SDAJ04-DE

Date de décision : 02/02/2021

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.4. Accords-cadres